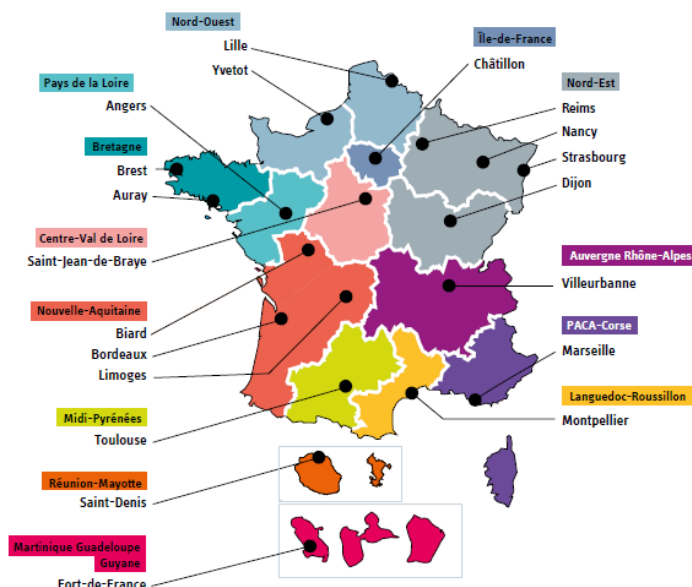


Implantation des équipes Relais Handicaps Rares



Associations porteuses de l'ERHR Nouvelle-Aquitaine



Équipe Relais Handicaps Rares Nouvelle-Aquitaine

Site internet : nouvelleaquitaine.erhr.fr

1er contact :
05 49 58 90 93

Site de Bordeaux

154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux

Jérôme RABOTTEAU – Pilote
j.rabotteau@irsa.fr – Tél : 07 57 44 19 09

Aude JOUGLARD-PIERRARD -
Référénte Parcours

a.jouglard@irsa.fr – Tél : 07 70 21 25 94

Christine VILATTE - Assistante administrative
c.vilatte@irsa.fr – Tél : 05 47 50 06 60

Site de Limoges

1 rue Henri Barbusse - 87000 Limoges

Audrey DARDILHAC - Pilote

a.dardilhac@irsa.fr -Tél : 06 83 26 69 09

Marie TRONCARD - Référénte Parcours

mp.troncard@irsa.fr – Tél : 06 88 69 88 79

Site de Poitiers-Biard

5 rue Charles Chaubier de Larnay - 86580 Biard

Pierre-Yves SAUVAGET – Pilote

pierre-yves.sauvaget@erhr.fr

Tél : 06 43 64 88 82

Patricia PROVOST – Référénte Parcours
patricia.provost@erhr.fr – Tél : 07 87 30 34 05

Fabienne DREUILH – Référénte Parcours
fabienne.dreuilh@erhr.fr – Tél : 07 88 35 52 12

Jennifer RICHER - Assistante administrative
jennifer.richer@erhr.fr – Tél : 05 49 58 90 93



Améliorer la qualité,
la continuité des parcours
et l'accès aux ressources
des personnes en situation
de handicap rare
à tous les âges



Direction générale
de la cohésion sociale



Le handicap rare Combinaison de 3 types de rareté



Selon l'article D.312-194 de la loi du 2 janvier 2002, sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés relevant de l'une des catégories suivantes :

- L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave
- L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves
- L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves
- Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience
- L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
 - Une affection mitochondriale
 - Une affection du métabolisme
 - Une affection évolutive du système nerveux
 - Une épilepsie sévère

Les situations complexes ne sont pas la simple addition de déficiences : 1 déficience + 1 déficience = handicap x 6

Les missions de l'Équipe Relais Handicaps Rares

Missions collectives – maillage territorial

- Repérer les ressources du territoire et constituer un réseau d'acteurs de proximité.
- Définir les articulations entre les missions des ERHR et des différents dispositifs et favoriser le déclouement avec les secteurs sanitaire et médico-social.
- Renforcer la dynamique d'intégration au sein des territoires.
- Repérer les besoins et accompagner la montée en compétence des acteurs sur le champ du HR.

Missions individuelles – appui à la coordination de parcours – Niveau 2

- Prise en compte de l'expression de la personne et de celle de ses proches, reconnaissance des savoirs expérimentiels et logique d'intervention fondée sur les capacités et potentialités de la personne.
- Approche écosystémique.
- Subsidiarité des réponses et coresponsabilité dans la mise en œuvre des accompagnements.
- Logique de transformation de l'offre dans l'organisation des réponses à mettre en œuvre.

Qui peut solliciter l'Équipe Relais Handicaps Rares ?

Personnes en situation de Handicap Rare, Familles, Associations, Établissements et services médico-sociaux et sanitaires, MDPH, acteurs du soin et/ou du social, Education Nationale, etc.

Le dispositif intégré

dans le cadre du 3ème Schéma National Handicaps Rares

